

# Cahier des charges Coach'Emploi : Coaching d'insertion et animation collectif d'employeurs

## Dossier de consultation

*Voiron, le 22 janvier 2021*

**Jean-François MINE**  
Maison de l'Emploi  
Responsable Ingénierie Emploi Formation

## Maîtrise d'œuvre

Maison de l'Emploi et de la Formation des  
Pays Voironnais et Sud Grésivaudan

## CONTEXTE DE LA COMMANDE

Le **coaching d'inclusion** met en œuvre des techniques nouvelles de mobilisation qui ont fait leur preuve auprès des publics en recherche d'emploi. Ces nouvelles techniques étaient initialement réservées à des cadres. Elles peuvent dorénavant être déployées pour tout le monde.

Les bons résultats de cette technique auprès des demandeurs d'emploi s'appuient nécessairement sur la constitution d'un réseau d'entreprises engagées à proposer des actions emploi (entretiens, stages, CDD, réseau professionnel).

La Maison de l'Emploi Pays Voironnais Sud Grésivaudan anime depuis 2017 **l'extension sur le Centre Isère du PLIE** (Plan Local pour l'insertion et l'Emploi) du Bassin Grenoblois.

**Financé par le Fonds Social Européen et la département de l'Isère, le PLIE vise l'accompagnement des demandeurs d'emploi et principalement des allocataires du RSA.**

La Communauté du Pays Voironnais, Saint Marcellin Vercors Isère Communauté et la Maison de l'emploi se sont conjointement engagés en faveur de l'emploi durable (avec d'autres partenaires) **dans les quartiers urbains.**

La Maison de l'Emploi a constitué un réseau d'employeurs engagés pour l'emploi sur le Voironnais /Chartreuse et sur Saint Marcellin Vercors Isère avec l'appui de l'Association des Industriels du Sud Grésivaudan.

Dans le cadre du PLIE, de la politique de la ville et de la politique d'insertion du département, la Maison de l'emploi **est chargée de déployer, pour le public éligible au PLIE, un outil mixant coaching d'insertion et mobilisation d'un réseau d'entreprises.**

## PRESENTATION DE LA MAISON DE L'EMPLOI

Initiée par la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, la Maison de l'Emploi est un Groupement d'Intérêt Public composé de dix membres, à savoir, l'État, la Région Auvergne Rhône-Alpes, le Département de l'Isère, la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse, Saint Marcellin Vercors Isère Communauté, Pôle Emploi, la Mission Locale Saint Marcellin Vercors Isère, l'Association Les industriels du Sud Grésivaudan, l'Union des Industries et des entreprises de la Région Voironnaise.

La Maison de l'emploi intervient sur quatre domaines d'activité : l'insertion des jeunes sur le Voironnais Chartreuse, le conseil professionnel des adultes, l'accompagnement professionnel des allocataires du RSA et des demandeurs d'emploi longue durée et le développement de l'emploi et de la formation à l'échelle du territoire du Centre Isère.

Dans le cadre du développement de l'emploi et de la formation sont assurées des missions de développement de l'emploi :

- animation locale emploi formation
- animation Ressources Humaines
- animation d'actions de Gestion Prévisionnel des Emplois et des Compétences Territorial
- observation territoriale
- facilitateur des clauses sociales dans les marchés publics.

## L'ACTION

### Objectifs

Mieux sécuriser les parcours des demandeurs d'emploi, prioritairement issu des quartiers politiques de la ville (QPV) et allocataires du RSA, qui souhaitent s'engager dans les métiers proposés par les employeurs du territoire en proposant :

- des techniques de coaching
- un réseau d'entreprises engagées.

L'action rentre dans le cadre du contrat de ville Saint Marcellin Vercors Isère 2015/2020 qui a inscrit comme priorité l'accompagnement au raccrochage à l'emploi dans le pilier « Développement économique et Emploi ».

Elle fonctionne sur la base de sessions. Le public bénéficiaire par session est au nombre de 12 dont 6 allocataires du RSA. Les autres demandeurs d'emplois prioritaires sont : jeunes sans qualification, demandeurs d'emploi longue durée, seniors de + de 50 ans, habitants des quartiers QPV, etc.

Elle se divise en 2 lots :

- Lot 1 : Saint Marcellin : 1 session
- Lot 2 : Voiron : 1 session

Le calendrier souhaité est d'avril 2021 à juin 2021.

### Contenu

La Maison de l'emploi et de la formation sera l'opérateur de cette action et en fournira l'ingénierie notamment financière, la logistique et le suivi des mises en relation.

Elle constitue le réseau d'employeurs (8 employeurs) et réunit si nécessaire le comité des prescripteurs et/ou une information collective préalable.

Elle élabore le cahier des charges sur la prestation coaching collectif et individuel et d'animation de la mise en relation publics /entreprises.

### Objet et contenu de la commande

Pour chacun des lots :

une prestation de coaching d'insertion et animation du collectif d'entreprises de 4 jours sera réalisée par un prestataire objet du présent cahier des charges. Une participation en amont à la réunion d'information collective pourra être nécessaire.

Cette prestation devra utiliser les techniques de coaching en collectif et/ou en individuel.

Les moyens d'accompagnement du collectif d'entreprises sont un facteur clé de réussite de l'action.

Une bonne maîtrise des formes d'accès à l'emploi (stage, CDD, etc..) sera nécessaire.

Un volet administratif non négligeable lié aux contraintes du FSE est à prévoir.

**Il est demandé aux candidats de présenter sur la base de ces éléments une proposition comprenant :**

- le projet d'intervention : en direction des publics ; en direction des employeurs
- la méthodologie détaillée
- les moyens mis en œuvre
- les dates d'intervention
- le nombre total de journée ou d'heures d'intervention
- le coût détaillé de la prestation en précisant le prix pour une session.
- le ou les CV des prestataires chargé de la réalisation de chaque étape ainsi que les certifications des coachs
- les résultats quantitatifs et qualitatifs attendus

## ENGAGEMENTS DE LA MDE

La Maison de l'Emploi s'engage à fournir au prestataire retenu, pour la réalisation des missions qui lui seront confiées, toutes les informations et documents qu'il lui sera possible de rassembler et qui sont de nature à assurer la réalisation des prestations dans les meilleures conditions.

La Maison de l'Emploi, la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais et St Marcellin Vercors Isère communauté mettront à disposition les salles nécessaires aux réunions collectives et aux comités de pilotage.

## LES INDICATEURS DE REUSSITE

- nombre de personnes présentes au module
- % présentéisme
- questionnaire de satisfaction
- nombre d'entreprises présentes aux entretiens
- nombre d'entretiens entreprise
- nombre d'action emploi proposées par candidats
- résultats en termes d'emploi et notamment d'emploi durable (objectif + de 50%)

## CONDITIONS DE RECEPTION DES PROPOSITIONS TECHNIQUES

Le dossier de réponse au dossier de consultation est à adresser en format électronique à :

**Jean-François MINE**  
**Responsable Ingénierie Emploi Formation**  
Maison de l'Emploi et de la Formation des Pays Voironnais et Sud Grésivaudan  
04 76 93 17 18 – 06 30 58 82 25  
[jean-francois.mine@paysvoironnais.com](mailto:jean-francois.mine@paysvoironnais.com)

**Délai de remise des offres :** Une réponse est attendue **au plus tard le 19 février 2021 – 17 Heures.**

### **Examen des dossiers :**

L'offre du consultant sera retenue au regard des critères suivants :

- **Qualité technique de la prestation**
  - références,
  - méthode proposée
  - objectif de résultats
- **Le prix**

La Maison de l'emploi étudiera les propositions pour une réponse fin de semaine 9 sous réserve d'avoir obtenu l'ensemble des réponses à ses demandes de subvention. .

## Marché 2021 Coaching d'insertion et animation d'un collectif employeurs

### ACTE D'ENGAGEMENT

*Il est conseillé aux acheteurs de renseigner les différentes rubriques de ce formulaire avant de l'adresser à l'attributaire. Ce dernier retourne l'acte d'engagement signé, permettant à l'acheteur de le signer à son tour.  
En cas d'allotissement, un formulaire ATTR11 peut être établi pour chaque lot. Lorsqu'un même opérateur économique se voit attribuer plusieurs lots, un seul ATTR11 peut être complété. Si l'attributaire est retenu sur la base d'une offre variable portant sur plusieurs lots, soit un acte d'engagement est établi pour les seuls lots concernés, soit l'acte d'engagement unique mentionne expressément les lots retenus sur la base d'une offre variable.  
En cas de candidature groupée, un acte d'engagement unique est rempli pour le groupement d'entreprises.*

#### A - Objet de l'acte d'engagement.

■ **Objet de l'appel à projet : Coaching d'insertion et animation d'un collectif employeurs**  
(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt.)

Mieux sécuriser les parcours des demandeurs d'emploi, prioritairement issu des quartiers politiques de la ville (QPV) et allocataires du RSA, qui souhaitent s'engager dans les métiers proposés par les employeurs du territoire en proposant :

- des techniques de coaching
- un réseau d'entreprises engagées.

La prestation fonctionne sur la base de sessions. Le public bénéficiaire par session est au nombre de 12 dont 6 allocataires du RSA et parmi eux les demandeurs d'emplois prioritaires : jeunes sans qualification, demandeurs d'emploi longue durée, seniors de + de 50 ans, habitants QPV, etc.

Entre deux et quatre sessions sont organisées

- Saint Marcellin : 1 session
- Voiron : 1 session

■ Cet acte d'engagement correspond aux 2 session(s)

## B - Engagement du titulaire ou du groupement titulaire.

### B1 - Identification et engagement du titulaire :

(Cocher les cases correspondantes.)

Après avoir pris connaissance du cahier des charges de l'appel à projet et conformément à leurs clauses,

Le signataire

s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

à livrer les fournitures demandées ou à exécuter les prestations demandées :

aux prix indiqués ci-dessous ;

Taux de la TVA :

Montant hors taxes<sup>1</sup> :

Montant hors taxes arrêté en chiffres à :

Montant hors taxes arrêté en lettres à :

Montant TTC<sup>4</sup> :

Montant                      TTC                      arrêté                      en                      chiffres                      à :

.....

Montant TTC arrêté en lettres à :

OU

aux prix indiqués dans l'annexe financière jointe au présent document.

### B2 - Compte (s) à créditer :

(Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal.)

■ Nom de l'établissement bancaire :

■ Numéro de compte :

<sup>1</sup> Le montant de l'offre établie à partir de prix unitaires est calculé par référence à la quantité estimée dans l'avis d'appel public à la concurrence.

<sup>4</sup> Ne pas remplir lorsque les règles de TVA intracommunautaire prévoient le paiement de la TVA par l'acheteur. Dans ce cas, celui-ci doit indiquer son numéro d'identification au titulaire avant la date de facturation.

### **B3 - Durée d'exécution du marché ou de l'accord-cadre :**

La durée d'exécution du marché est de 3 mois à compter du 1er avril 2021:

(Cocher la case correspondante.)

- la date de notification du marché ou de l'accord-cadre ;
- la date de notification de l'ordre de service ;
- la date de début d'exécution prévue par le marché ou l'accord-cadre lorsqu'elle est postérieure à la date de notification.

### **Le marché n'est pas reconductible**

## **C - Signature du marché ou de l'accord-cadre par le titulaire individuel ou, en cas groupement, le mandataire dûment habilité ou chaque membre du groupement.**

### **C1 – Signature du marché ou de l'accord-cadre par le titulaire individuel :**

| <b>Nom, prénom et qualité du signataire (*)</b> | <b>Lieu et date de signature</b> | <b>Signature</b> |
|---|----------------------------------|------------------|
|   |                                  |                  |

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

## **D - Identification et signature de l'acheteur.**

### **■ Désignation de l'acheteur :**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt.)

### **■ Nom, prénom, qualité du signataire du marché ou de l'accord-cadre :**

(Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.)

### **■ Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 130 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 (nantissements ou cessions de créances) :**

(Indiquer l'identité de la personne, ses adresses postale et électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie.)

■ Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :  
(Joindre une annexe récapitulative en cas de pluralité de comptables.)

■ Imputation budgétaire :

**Pour la Maison de l'emploi et de la formation des Pays Voironnais et Sud Grésivaudan :**

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : ..... , le .....

**Signature**

(représentant de l'acheteur habilité à signer le marché)